

*des Princes &c.* Decemb. 1720. 551  
 autres lieux infectez de la Provence environ  
 80000. personnes. De memoire d'homme on  
 n'avoit vû une contagion si inveterée. Les  
 Couvents de Religieux & de Religieuses sont  
 presque dépeuplez à *Marseille*; il n'est mê-  
 me resté personne en vie dans ceux des Capu-  
 cins & des Recollets. Il y est aussi mort 4.  
 Medecins & 30. Chirurgiens, les rues étoient  
 dernièrement remplies de corps morts & de  
 meubles; & 25. tomberaux ne suffisoient pas  
 pour emporter les morts. Le Bourg de *Lan-  
 çon* situé à 4. lieues de *Marseille* est aussi in-  
 fecté, ensorte qu'il est déjà mort 1100. per-  
 sonnes. La maladie contagieuse s'est aussi re-  
 panduë dans 35. autres petites Villes ou Bourgs  
 de la Provence; mais, graces à Dieu nous en  
 sommes encore exemts de même que *St. Cha-  
 mas* & quelques peu de Villages de nôtre voi-  
 sinage; & la Cour a envoyé de ce côté-ci deux  
 Bataillons pour garder les passages, &c.

On a aussi renforcé les gardes le long des  
 Rivieres du Rhône & de la Durance, & les  
 Provinces voisines ont redoublé leurs pré-  
 cautions pour empêcher qu'il ne vienne per-  
 sonne chez eux de Provence. Le Magistrat  
 de la Ville de *Lion*, quoi qu'éloigné de  
 près de 60. lieues a fait fermer les Portes  
 de la Ville à l'exception de deux, par les-  
 quelles il n'entre personne qui ne soit muni  
 de certificats de santé, & on y a publié une  
 Ordonnance par laquelle il est permis à tous  
 les Bourgeois & Habitans qui voudront se  
 retirer ailleurs de le faire dans huitaine, &  
 à ceux qui se trouveront à la campagne qui  
 voudront retourner à la Ville de le faire